



EDITORIAL

Vers une recommandation de l'OIT en 2015 sur les transitions de l'économie informelle à l'économie formelle

**Par Pat Horn -
Coordinatrice Internationale**

En 2004, StreetNet International a été premièrement accrédité par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) à participer dans la 92ème session de la Conférence Internationale du Travail (CIT), en tant qu'organisation internationale représentative des travailleurs du secteur de l'économie informelle les vendeurs de rue.

Déjà à cette époque, les fondateurs de StreetNet avaient participé dans des discussions de la Conférence Internationale du Travail en 1995 et 1996 conduisant à l'adoption de la Convention 177 de l'OIT sur le travail à domicile et les discussions en 2002 conduisant à l'adoption des Conclusions de l'OIT sur le Travail Décent et l'Economie Informelle.

Le Conseil d'administration de l'OIT donné son mandat sur une base annuelle à l'OIT, où tous les pays membres de l'OIT envoient des délégations tripartites des représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements. Deux représentants du gouvernement et un de chacun des représentants des travailleurs et des employeurs sont les délégués à la Conférence avec un droit de vote en séance plénière. Les autres membres de la délégation sont connus comme conseillers, avec un droit de vote dans des comités particuliers, mais pas en séance plénière.

L'ordre du jour des sujets à discuter aux CIT annuelles est décidé deux ans en avance par le Conseil d'administration. Chaque topic est ensuite assigné à un comité. L'ordre du jour assigné à un Comité spécifique pour discuter peut résulter en une Convention, Recommandation, Protocole ou Résolution. Les Conclusions du Comité sont présentées, discutées et adoptées en séance plénière à la fin de la session de la CIT de cette année.

Chaque Comité est tripartite avec l'employeur, le travailleur et des délégués gouvernementaux désignés par les différents pays pour participer au comité. Le Comité est présenté par le Bureau de l'OIT avec un rapport préparé en l'avance pour être utilisé comme arrière-plan. Il est également présenté avec un projet de document qui est utilisé comme base des discussions du Comité.

Outre les délégués et conseillers décrits ci-dessus représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, les organisations internationales peuvent également participer à la Conférence Internationale du Travail. Ces organisations doivent être accréditées au préalable par l'OIT comme « ONG internationales » et leurs représentants assistent à la Conférence Internationale du Travail en qualité d'observateurs. Ils n'ont pas le droit de vote, mais peuvent assister aux réunions du Comité et aux réunions du groupe des travailleurs ou des employeurs (avec la permission du Président du groupe). Ceci est le statut de StreetNet, WIEGO et les fédérations syndicales mondiales qui sont accréditées pour assister à l'OIT.

Etant donné que les discussions dans l'OIT prennent la forme des divers degrés de négociation sur les questions, les participants tendent à travailler en groupes qui leurs donnent plus à dire dans le processus. StreetNet et WIEGO ont dû adopter des stratégies soutenues et des fronts variés afin d'influencer les conclusions ultimes sur l'économie informelle en commençant au moins à partir de 18 mois avant l'CIT.

Depuis son accréditation, StreetNet a joué un rôle visible pour assurer que les instruments suivants sont plus explicitement inclusifs des intérêts des travailleurs dans l'économie informelle:

- Vers un traitement équitable pour les travailleurs migrants dans l'économie mondiale (2004)
- Recommandation 198 de l'OIT sur la Relation de l'Emploi (2006)
- Recommandation 200 de l'OIT sur le VIH / sida (2010)
- Recommandation 202 de l'OIT sur les Fondations de la Protection Sociale (2012)

En 2014 et 2015 StreetNet a joué un rôle clé dans les discussions de la CIT pour une nouvelle Recommandation de l'OIT sur les « transitions de l'économie informelle à l'économie formelle » qui peuvent potentiellement devenir un outil efficace pour améliorer la vie des vendeurs de rue et des vendeurs informels dans le monde entier.



Sommaire

EDITORIAL - Vers une recommandation de l'OIT en 2015 sur les transitions de l'économie informelle à l'économie formelle.....	1
Transition de l'économie informelle à l'économie formelle dans l'intérêt des travailleurs de l'économie informelle - Quelle formalisation voulons-nous ? ..	2
Conférence International du Travail 2014 Qu'avons -nous gagné?.....	3
Conférence International du Travail 2015 - Qu'avons - nous encore à lutter pour?.....	4
Nouveaux moyens négociation collective pour changer le monde du travail	5-6
Points saillants du Projet FLUX	
Atelier national de formation à Lomé	6
Négociation nationale et la plate-forme de négociation.....	7
Atelier de KOSC sur la loi	7
Séminaire national sur l'économie sociale et solidaire à Maputo, Mozambique	8
Atelier national de SEWA	8
Atelier régionale de l'Afrique orientale et australe	8-9
Moldova-Business-Sind tient un atelier sur l'économie solidarité Sociale	9
Séminaire sur la Journée internationale de la femme	9
Xhidmat-ISH accueille un atelier sur le renforcement des Capacités	10
Lobbying à notre gouvernement pour reconnaître les droits des travailleurs dans l'économie informelle	10
Activité et organisation du syndicat des travailleurs indépendants et du secteur commercial de la Géorgie.....	11
StreetNet accueille le Syndicat Bélarusse "Vemeste" ("Ensemble") en tant qu'affilié.....	11
Étude de cas - (IDEA)	12

Transition de l'économie informelle à l'économie formelle dans l'intérêt des travailleurs de l'économie informelle - Quelle formalisation voulons-nous?

Par Pat Horn, Coordinatrice Internationale

La formalisation doit offrir des avantages et des protections pas simplement imposer les frais de devenir formel. Il doit rétablir les droits universels desquels les travailleurs de l'économie informelle ont été marginalisés par le modèle de gouvernance néolibéral au cours des 40 dernières années et les réintégrer dans les cadres juridiques et réglementaires.

- **Organisation / Droits du Travail:** Dans l'économie informelle, les travailleurs doivent être en mesure d'exercer effectivement leurs droits d'organisation et de négociation collective, ainsi que leurs autres droits fondamentaux au travail.
- **Pouvoir de voix et de négociation:** La voix collective vient à travers l'organisation des organisations démocratiques fondées sur l'adhésion. La voix représentative vient à travers la participation des représentants de ces organisations à participer dans des institutions qui érigent les lois, négociation collective, ou au processus de négociation - y compris par moyen de représentation directe dans des instances tripartites.
- **Identité juridique & commandes:** Les pauvres travailleurs veulent être légalement reconnus comme des acteurs économiques qui contribuent par les décideurs qui encadrent ensemble les politiques de macroéconomiques et les secteurs économiques. Cela exige l'extension de la portée de la loi du travail aux catégories des travailleurs traditionnellement exclus et/ou la rectification de la législation afin de couvrir toute la gamme des relations d'emploi.
- **Droits Économiques:** Les pauvres travailleurs dans l'économie informelle ont droit à un grand rangée des droits comme ceux du travail, commerce, droits à l'expropriation de la terre afin d'améliorer leurs arrangements d'emploi et assurer leurs moyens d'existence; rendre leurs activités économiques plus productives; et utiliser la voix de leurs représentants pour attendre des modifications appropriées à l'environnement institutionnel plus large qui affecte leur travail et leurs moyens de subsistance.

- **Droits sociaux, y compris la Protection Sociale:** Le droit à la protection sociale doit être étendue à tous les travailleurs dans l'économie informelle en utilisant les mécanismes sociaux d'assistance et/ou l'assurance sociale, dans le cadre de la sécurité sociale universelle.

La formalisation a des différentes significations et implications pour les différentes catégories des travailleurs informels. Le secteur informel inclut des unités économiques, des travailleurs indépendants (dont la majorité est des travailleurs autonomes qui luttent pour la survie, une faible minorité étant des entrepreneurs) et les travailleurs salariés qui travaillent informellement dans les entreprises formelles ou informelles, mais dont les droits en tant que travailleurs leurs sont refusés. L'informalité se produit également avec des chaînes d'approvisionnement mondiales, où les travailleurs sous-traitants sont privés des conditions de travail décentes.

Pour les travailleurs indépendants, la formalisation veut dire recevoir les bénéfices d'opérer formellement, y compris: contrats commerciaux exécutoires; droits légaux à un endroit de travail sécurisé et des moyens de production; accès aux marchés; des tarifs préférentiels pour les coopératives contrôlées par le travailleur; adhésion aux associations commerciales ou aux autres associations de leur choix, protection contre les créanciers; et protection sociale.

Pour les salariés informels, y compris ceux qui travaillent de façon informelle dans des emplois précaires dans les entreprises formelles, la formalisation veut dire l'obtention d'un emploi formel salarié ou formalisation de leur travail actuel avec un contrat sûr, prestations des travailleurs, l'appartenance à une organisation syndicale formelle et les cotisations de l'employeur pour leur protection sociale. Tant des travailleurs informels salariés travaillent pour les entreprises formelles et des ménages, pas seulement pour les entreprises informelles.

Ceci est basé sur le " RÉSEAU DU PLATE-FORME DE WIEGO : TRANSITION DE L'ÉCONOMIE INFORMEL A L'ÉCONOMIE FORMELLE dans les intérêts des travailleurs dans l'économie informelle" 2014.

Conférence International du Travail 2014 - Qu'avons nous gagné?



Par Pat Horn, Coordinatrice Internationale

Pour StreetNet, WIEGO et nos autres partenaires dans l'économie informelle, les gains stratégiques suivants ont été faits vers le texte d'une nouvelle recommandation de l'OIT :

- **Unités économiques** - L'expression « travailleurs et unités économiques », définis pour inclure des entreprises, des entrepreneurs et des ménages, est utilisé dans tout le texte. Il s'agissait d'une victoire pour le langage et la terminologie du travailleur et au lieu de la terminologie des entreprises dont faisait l'objet de sensibilisation par les employeurs.
- **Espace public** - Après une dure lutte, il a été convenu d'ajouter l'espace public (ou espaces publics) en tant qu'un lieu où les travaux sont effectués dans l'économie informelle dans l'alinéa 6 (b). TOUTEFOIS, ce gain a été affaibli par mention dans la Clause 16(n) de « accès réglementé », aux espaces publics.
- **Travailleurs indépendants** - Spécifiquement mentionné dans les Clauses 8(b) et 9(a), ceci consolide la reconnaissance des travailleurs indépendants définis dans les Conclusions de 2002 sur le Travail Décent et l'Economie Informelle.
- **Coopératives et économie sociale et solidaire** - Mentionnées dans 8(c) et 9(d), ceci est une avancée significative du langage précédent de l'OIT « entreprises sociales » et « économie sociale ».
- **Négociation collective** - En contradiction avec un accord préalable [qui] avait été conclue entre nous et le mouvement syndical sur celle-ci, une lutte amère a été initiée dans le Groupe des Travailleurs par certains membres européens de longue date qui estimaient que la participation directe par les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle dans les négociations collectives, particulièrement dans les forums tripartites, « affaiblirait le tripartisme ». Ceci était une question cruciale pour les travailleurs informels que nous avons perdue également dans la recommandation 202 sur Fondations de la Protection Sociale. Nous avons dû faire

beaucoup de lobbying avec nos alliés pour neutraliser cette dynamique interne et un compromis raisonnable a été conçu. Intéressant, sur cette question, les employeurs n'avaient aucune objection.

- **Représentation** - il y avait une reconnaissance importante du droit à la représentation des travailleurs et des unités économiques dans l'économie informelle.

Qu'avons nous perdu ?

- **Gouvernement local** - La mention spécifique du gouvernement locale a été jetée dehors sur les conseils des experts juridiques. C'est probablement précisément pourquoi les instruments de l'OIT sont si inefficaces en ce qui concerne le niveau du gouvernement local. Nous devons trouver un moyen de contourner la technicité juridique pour avoir une mention forte dans la Recommandation de l'importance de la responsabilité du gouvernement local pour pourvoir et permettre un environnement propice pour le travail décent en ce qui concerne de nombreuses catégories des travailleurs dans l'économie informelle.
- **Eviter la destruction des moyens de subsistance dans le processus de formalisation** - cette provision a été clairement énoncée dans le texte des Conclusions Proposées, mais ceci a maintenant été perdu dans les amendements qui ont résulté d'une nouvelle clause qui parle simplement d' « assurance des opportunités pour la sécurité du revenu et des moyens de subsistance ».

Dans l'ensemble, notre lobbying et plaidoyer avant la Conférence Internationale du Travail, dont une large diffusion de la Plate-forme de WIEGO sur les transitions de l'économie informelle à l'économie formelle dans les intérêts des travailleurs dans l'économie informelle, dans laquelle 12 des affiliés de StreetNet avaient contribué, a réussi puisque nous avons eu des gains importants dans le texte du projet de Recommandation.

Conférence International du Travail 2015 - Qu'avons-nous encore à lutter pour?

Par Pat Horn, Coordinatrice Internationale

Puisque nous allons à la Conférence internationale du travail en 2015, nous nous concentrerons sur des points essentiels pour le renforcement du texte du projet de la nouvelle recommandation de l'OIT sur les transitions de l'économie informelle à l'économie formelle. Ces points sont :

Négociation collective

C'est une des zones les plus critiques où nous avons besoin d'approfondir la compréhension qui doit impliquer TOUTES les catégories d'employeurs (y compris les intermédiaires et mandataires du travail / [labour brokers]) et TOUTES les sortes des travailleurs (y compris les travailleurs indépendants) d'exercer leurs droits à la négociation collective, y compris avec les autorités au niveau local et les autres homologues de négociation pertinents. Nous devrions essayer d'avoir le texte actuel (lequel nous avons dû même lutte pour) renforcé davantage à cet égard. Pour cela, nous devons faire un peu de travail d'éducation, surtout des syndicalistes traditionnels qui sont moins exposés à de nouvelles façons d'organiser les travailleurs dans l'économie informelle.

Gouvernement local

Nous devons trouver un moyen de contourner la technicité que dans les instruments de l'OIT en particulier et le cadre juridique international en général, le mot « national », signifie « l'autorité compétente » et développer un argument pour désagréger dans cet instrument, le rôle particulier et la responsabilité du gouvernement local en élaborant leurs règlements et des politiques urbaines afin de pourvoir un environnement favorable aux processus de formalisation.

Nous avons exploré comment les réseaux du gouvernement local [et] international vont construire leurs relations au sein du système des Nations Unies, tels que la CGLU (Cités Unies et Gouvernements Locaux / [United Cities & Local Government]), à la recherche de certaines formulations qui pourraient nous aider à contourner cette technicalité.



Espace public

Il y a un élément contradictoire dans les conclusions proposées au sujet de ce concept. Il avait été accepté comme un milieu de travail légitime des travailleurs dans l'économie informelle dans l'alinéa 6 (b) sous le SCOPE, mais dans la Clause 15 sous les CADRES JURIDIQUES et POLITIQUES, est reconnue seulement L'« accès réglementé » aux espaces publics. Cette contradiction doit être harmonisée avec la reconnaissance claire et sans ambiguïté du droit universel à accéder librement à l'espace public.

Ressources naturelles

Nous n'avons pas pu anticiper les complications présentées par une vaste gamme des droits et des questions de souveraineté autour des ressources minérales, en soulevant la question des ressources naturelles. Quelques réflexions et une préparation minutieuse préalables devront être faites afin d'avoir une conceptualisation appropriée concernant l'accès à des ressources naturelles renouvelables (tels que les produits forestiers) par opposition à des ressources minérales qui sont beaucoup plus controversés en raison de leur nature de non renouvellement.

Alors que nous sommes à ce sujet, cependant, que nous devons appliquer nos esprits à ce que nous voulons dire à propos des mineurs informels. Leur travail est très controversé en raison de leur extraction des ressources minérales. Néanmoins, ils sont également des travailleurs informels fortement persécutés.

Maintien des moyens de subsistance au cours du processus de formalisation

Nous devons récupérer cette question dans le texte et éventuellement la renforcer conformément à la façon dont elle a été exprimée dans la plate-forme de WIEGO, c'est-à-dire que la formalisation ne signifierait PAS, intentionnellement ou involontairement, la perte des moyens de subsistance des travailleurs dans l'économie informelle.



Nouveaux moyens de négociation collective pour changer le monde du travail

Pat Horn, Coordinatrice Internationale



La négociation collective est généralement comprise comme ayant lieu entre un employeur ou les employeurs et les employés. Cependant, les travailleurs dans l'économie informelle, y compris les travailleurs indépendants, sont engagés dans de nombreuses formes de négociation collective avec les homologues qui ne sont pas des employeurs. WIEGO (Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing [Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation]) et StreetNet International (StreetNet) ont travaillé ensemble depuis 2012 sur la négociation collective dans la vente de rue et des autres secteurs de l'économie informelle.

En 2012, Debbie Budlender et Jeremy Grest ont fait des recherches pour StreetNet sur les systèmes de représentation au niveau du gouvernement local, avec la participation des affiliés de StreetNet tels que LDFC (RDC - République Démocratique du Congo), KENASVIT (Kenya), MUFIS (Malawi), CTCP (Nicaragua), UPTA (Espagne) et CNTS (Sénégal). De cette recherche, ils ont développé un document intitulé « Vers un cadre modèle pour un système de négociation collective au niveau local pour les Vendeurs de Rue » qui a été distribué à tous les affiliés de StreetNet afin de commencer à le mettre en pratique.

En 2013 et 2014, tous les affiliés de StreetNet ont de nouveau été engagés après que le Cadre-Modèle mentionné ci-dessus ait été fait circuler parmi eux; on les avait demandé de l'utiliser comme un guide pour aborder leurs autorités afin d'établir des forums de négociation au niveau local, ou de faire des réformes aux forums déjà existants en case de nécessité.

En Inde, les commissions statutaires des vendeurs de ville ont été établies après des années de lutte de NASVI (National Alliance of Street Vendors of India [Alliance Nationale des Vendeurs de Rue de l'Inde]) et SEWA (Self-employed Women Association [Association des Travailleuses indépendantes]) pour une régulation plus inclusive de la vente de rue et une participation significative dans les négociations, par les Vendeurs de Rue (Protection des moyens de subsistance et règlement de la Vente de rue) de 2014. Il contient une définition claire de la composition de ces forums et des Termes de Référence pour guider leur fonctionnement. Ceci est un cas plus avancé, que nous avons jusqu'à maintenant identifié.

En Sierra Leone, SLeTU (Sierra Leone Traders' Union [Union des Vendeurs de Sierra Leone]) est une union bien développée qui a eu un impact significatif sur la façon dont les Comités Municipaux de Vente sont structurés et comment ils fonctionnent. Toutefois,

ce travail a eu un pas en arrière en 2014 avec le déclenchement de l'épidémie d'Ebola - prévention de la diffusion et le traitement, ce qui a eu une préséance sur toutes autres questions.

A Kinshasa RDC, l'organisation SNVC (Syndicat National des Vendeurs du Congo) fonctionne à travers une combinaison des accords bilatéraux signés entre SNVC et les autorités municipaux et de marché. Aussi, ils participent à un forum du niveau provincial où ils sont le principal représentant du groupe primaire des parties prenantes des vendeurs informels. Ceci signifie qu'elles fonctionnent à deux niveaux, ce qui est frustrant pour l'organisation, mais qui aussi, leur donne un certain degré supplémentaire.

Au Kenya, où il y a eu une restructuration récente de l'administration locale, les dirigeants élus des alliances urbaines qui font partie du KENASVIT (Kenya National Alliance of Street Vendors & Informal Traders [Alliance Nationale des Vendeurs de Rue & des Commerçants Informels]) participent aux négociations au niveau du pays presque partout sauf Kisumu, Nairobi et Mombasa, où les négociations sont toujours au niveau de la municipalité de la ville. En préparation, la direction de KENASVIT (au niveaux nationale et niveau local) connaissent la formation sur négociations permanentes étant donné que ces négociations ont commencé au moment de la décentralisation du gouvernement local en 2009.

Au Maseru, Lesotho, le forum de négociations de multiples parties prenantes, portant sur le commerce informel a été créé après des affrontements entre les vendeurs de rue et la municipalité de Maseru en 2012. L'Organisation nationale des Vendeurs de Rue, Khathang Tema Baitso'okoli considère ce forum comme une méthode efficace d'interaction formalisée entre les autorités et les vendeurs informels, qui a conduit à une réduction de la malaise qui existait auparavant. La municipalité utilise également ce forum pour amener à la table de leurs plans d'infrastructure et discuter ceci avec les vendeurs de rue et les vendeurs informels - il y a eu donc une amélioration importante dans la transparence au sujet des plans de développement, du point de vue des vendeurs informels qui se sentent qu'ils sont enfin correctement consultés.

Au Lesotho, en Espagne et en Afrique du Sud, les organisations des vendeurs informels ont pris part dans les forums établis par la municipalité qui opèrent au gré des officiels municipaux. La responsabilité de ces officiels de travailler selon les lois ou horaires convenus semble varier selon la force des organisations des vendeurs informels en leur tenant responsable. Certains de ces exemples nous donnent des meilleurs indicateurs des types et variantes de l'abus de pouvoir qui peuvent se poser si les Termes de Référence (c'est-à-dire un ensemble des objectifs et des règles établissant comment le forum devrait fonctionner) et des obligations légales de ces forums ne sont pas vraiment bien développées.

Les cas de Johannesburg et de Durban sont au début de contraste avec la municipalité locale de KSD (King Sabata Dalindyebo) dans la Province du Cape Orientale en Afrique du Sud, composée des villes de Mthatha et Mqanduli - où des négociations bilatérales directes entre l'Association des colporteurs africains AHA (affiliés à l'Alliance de des Vendeurs de Rue du Cape Orientale) et le chef politique du parti au pouvoir ANC (African National Congress) ont effectivement abouti en conformité par les vendeurs de rue pour le paiement de leurs charges mensuelles, ce qui a été convenu à travers les négociations et les autorités utilisant la voie des négociations pour résoudre les problèmes au lieu de faire recours au harcèlement.

En Zambie, où il y n'a eu aucune législation émergente sur la politique de la vente de rue étant donné que l'ancien président Michael Sata a décrété que les vendeurs de rue ne devraient pas être retirés de leur lieu de travail dans les rues, AZIEA (Alliance of Zambian Informal Economy Associations [Association Zambienne des Associations de l'Economie Informelle]) a initié un forum public à Kitwe sur la Ceinture de Cuivre Zambienne [Zambian Copper Belt], impliquant les vendeurs de rue et de marché mais aussi les travailleurs dans des autres secteurs de l'économie informelle couverts par AZIEA (c.-à-d. charpentiers, pêcheurs, éleveurs des volailles, tailleurs, ferblantiers, arts visuels) et des autres secteurs tels que les photographes libres - sur l'autorégulation des vendeurs de rue de Kitwe. Jusqu'à présent, ces forums semblent avoir un impact sur les autorités en raison du grand nombre des travailleurs du secteur informel qui y participent et une couverture médiatique importante qu'ils ont reçu.

En Tanzanie, TUICO (Tanzanian Union of Industrial & Commercial Workers [Syndicat Industriel Tanzanien & des Travailleurs de Commerce]) a soumis une proposition pour un forum de négociation à la municipalité de Dar Es-Salaam et attend une réponse. La municipalité prend vraiment assez de temps pour répondre, disant qu'ils sont en train d'obtenir des avis juridiques et des recherches sur les pratiques exemplaires dans d'autres pays avant d'élaborer leur contre-proposition.

StreetNet encourage tous nos organisations affiliées à mettre en place des forts forums de négociation collective et à lutter pour leur reconnaissance légale.



Points saillants du Projet FLUX

Les activités ci-dessous font partie du projet FLUX (direction de financement et opportunités pour les femmes). FLUX a été mis en place par le ministère des affaires étrangères des Pays-Bas pour améliorer la situation des femmes et des filles dans les pays en développement.

Les affiliés de StreetNet en Afrique, Asie, Europe et en Amérique Latine sont impliqués dans le projet et ont grandement bénéficié. Les activités de flux ont été lancées depuis 2013. StreetNet a inclus quelques points saillants de juillet 2014 à avril 2015

Atelier national de formation à Lomé



FAINATRASIT, affilié togolais de StreetNet a organisé un atelier national le 22 et 23 juillet 2014 à Lomé (Togo). L'objectif était - renforcer les capacités des leaders des organisations aux marchés.

38 dirigeants, dont 28 des jeunes travailleurs et 23- des femmes de plusieurs localités ont assisté à l'atelier. Ils représenté des organisations syndicales des marchés de Lomé et plusieurs autres régions.

Le directeur de la structure gouvernementale responsable de l'économie informelle (DOSI) a été spécialement invité à adresser les participants. Il a présenté les objectifs de sa structure et a parlé sur les opportunités offertes aux travailleurs informels du Togo.



À la fin de l'atelier, des recommandations ont été faites pour les différentes structures présentes (FAINATRASIT, DOSI et StreetNet).

Pour FAINATRASIT : Créer une structure des jeunes travailleurs et développer un plan d'action ; DOSI a demandé d'organiser des sessions de formation pour les femmes et les jeunes travailleurs dans l'économie informelle et de construire des marchés avec des infrastructures suffisantes. StreetNet devrait avoir plus de séminaires, et faire pression à DOSI pour la construction des marchés modernes.

Négociation nationale et plate-forme de négociation



La chambre Zimbabwéenne de l'Association de l'économie informelle (ZCIEA) a tenu un atelier une plateforme nationale sur les négociations en date du 12 septembre 2014 à Harare.

Les principaux objectifs de l'atelier étaient :

- Pour arriver à un cadre standard pour la négociation collective au niveau local et national pour les vendeurs informels au Zimbabwe
- Former et éduquer les dirigeants de ZCIEA sur de meilleures méthodes de négociation collective
- Identifier des stratégies de construire une équipe gagnante lors de négociations et négocier des plates-formes



Bien que l'atelier ait produit un document pour l'implémentation par ZCIEA, les participants ont estimé que la zone des négociations est essentielle pour relever les défis communs pour traiter les défis communs que confrontent les travailleurs du secteur informel.

Atelier de KOSC sur la loi

La Confédération Coréenne des vendeurs de rue (KOSC), un affilié de StreetNet, a organisé un atelier de deux jours, du 29 au 30 septembre 2014. L'organisateur de StreetNet, Sibailly Mdouhoure y a aussi participé. Les membres ont présenté leurs défis et leurs préoccupations.

Les principaux points étaient également sur la négociation de KOSC et le plan d'action sur les demandes des vendeurs de rue et la municipalité de Séoul; Comment améliorer KOSC en identifiant les points forts existants, opportunités, faiblesses et obstacles ; des éventuels changements requis pour KOSC pour résoudre ce problème avec un plan d'action vers une réglementation des permis de la municipalité de Séoul.



Séminaire national sur l'économie sociale et solidaire à Maputo, Mozambique

ASSOTSI, un affilié de StreetNet au Mozambique a organisé un séminaire national à Maputo du 3 au 5 novembre 2014. Les participants provenaient de huit provinces, y compris Maputo.

L'objectif de l'atelier était d'examiner les activités menées par ASSOTSI dans l'économie sociale et solidaire depuis l'adoption de la résolution lors du Congrès International de StreetNet qui s'est tenue au Bénin en 2010.

Le séminaire a examiné la collaboration entre ASSOTSI et la

municipalité de Maputo. Le groupe de travail a conclu que les relations de collaboration existent mais qu'elles doivent être améliorées. Il a été suggéré qu'ASSOTSI puisse adopter un nouveau manifeste, basé sur les besoins des vendeurs de rue au Mozambique.

Les participants ont été informés des discussions en cours au sein de la Conférence internationale du travail au sujet de la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

Atelier national de SEWA

L'atelier de l'association des travailleuses autonomes (SEWA) a eu lieu du 14 au 15 novembre 2014 à Ahmedabad.

La loi des vendeurs de rue (Protection des moyens de subsistance et Réglementation de la vente de rue), qui a été adoptée au début de 2014, légitime, régule et protège les moyens de subsistance des vendeurs de rue.

Pour l'implémentation effective de la loi, les lois gouvernementales doivent être encadrées. Cependant, ce ne sont pas tous les vendeurs qui sont au courant de la Loi et cela entrave les efforts de plaidoyer avec le gouvernement.

L'objectif de l'atelier National était de deux volets : un pour créer la sensibilisation au sein des dirigeants des vendeurs concernant la Loi et faire le plan d'action sur l'implémentation de la Loi.

Il y avait quarante-neuf participants des sept provinces. La plupart d'entre eux étaient des vendeurs et des dirigeants syndicaux. Des représentants juridiques y compris un juge à la retraite, des avocats et un ancien maire y ont également participé.

Les participants ont fait des suggestions suivantes :

- Les vendeurs devraient être mis au courant de leurs droits et devoirs. Plus des vendeurs devraient être mobilisés pour assister aux réunions régulièrement. La nouvelle loi devrait également être traduite en Hindi, aussi bien que dans des autres langues locales et distribuée en vue de la sensibilisation.
- Créer et maintenir de bonnes relations avec les autorités locales/police.
- Informer les fonctionnaires et créer une relation amicale.



Atelier régionale de l'Afrique orientale et australe



L'atelier régional de l'Afrique orientale et australe sur l'« Économie sociale et solidaire » s'est tenu du 29 au 31 janvier 2015 à Harare, au Zimbabwe. Ceci a été accueilli par le point focal chambre zimbabwéenne de l'Association de l'économie informelle (ZCIEA). Dix des affiliés de StreetNet de sept pays différents y ont assisté.

Il a été recommandé que :

- Toutes les associations devraient mettre ensemble leurs problèmes communs par l'intermédiaire du



- bureau du point focal afin qu'elles puissent être consolidées pour un modèle commun de lobbying.
- Tous les affiliés doivent approcher leurs bureaux de l'OIT dans leurs pays pour demander leur inclusion dans les programmes de SSE.
- Le point focal devrait rappeler ses affiliés de faire le lobby à leurs syndicats dans leurs pays pour les inclure dans la délégation la Conférence 2015 de l'OIT.
- La région doit sérieusement considérer la réunion de la jeunesse et les bureaux de point focal en 2015.
- Tous les pays doivent commencer l'adhésion alignée à SSE servant des programmes comme celui de crédit et des coopératives d'épargne.

La région a décidé d'avoir un Comité de recherche de financement dirigé par KENASVIT & TUICO avec ZCIEA, AZIEA & MUFIS étant un autre équipe de soutien.

Moldova-Business-Sind tient un atelier sur l'économie solidarité Sociale

Du 25-28 février 2015, la Fédération des syndicats de Moldova-Business Sind a tenu un atelier sur l' « Économie de la Solidarité Sociale ».

Trente-deux représentants des organisations syndicales de base des 12 districts y ont participé.

L'objectif de l'atelier était d'introduire une expérience internationale dans le domaine de l'économie sociale et solidaire pour les travailleurs du secteur informel, notamment les vendeurs de rue et du marché aussi bien que des travailleurs domestiques.



L'atelier a considéré des notions, comme les : « Coopératives - acteurs-clés de l'économie sociale », « Le rôle de l'économie de la solidarité sociale.

[Social Solidarity Economy) (ESS [SSE]) a également été discuté au cours de l'atelier. Elle a fourni une explication claire de ces questions telles que: économie de la solidarité sociale, syndicats et les coopératives.

La Résolution de StreetNet sur l'Économie de la Solidarité Sociale

Séminaire sur la Journée internationale de la femme



Le Séminaire sur la journée International de femmes a eu lieu à Maputo (Mozambique), du 7 au 8 mars 2015.

Vingt-trois femmes venant d'Argentine, Nicaragua, RDC, Zimbabwe et Moldavie ont participé au séminaire.

Les participants ont célébré l'événement du 8 mars avec les femmes de l'OTM et les autres associations de la société civile. La cérémonie s'est tenue à la place des héros à Maputo de 08:30 à 10:00. Pour bon nombre des participants, c'était leur première fois de participer à une telle cérémonie. Les participants ont visité deux marchés informels à Maputo : le



marché de Xikelete et Zimpeto

Il y avait une exposition où les participants ont contribué avec l'information sur leurs organisations. La délégation de Mozambique a présenté un vidéo sur la protection de la maternité, la protection de l'enfant et la protection des travailleurs domestiques.

Les participants ont encouragé les femmes dans l'économie informelle à organiser un événement similaire avec les femmes des autres secteurs. Ils voulaient que ce jour soit reconnu comme jour férié dans le monde entier.

Xhidmat-ISH accueille un atelier sur le renforcement des Capacités

Avec le soutien de StreetNet et le projet de FLUX, Fédération des syndicats d'Azerbaïdjan « Xhidmat-ISH » a organisé un atelier de renforcement des capacités en dates du 1er et 2 avril 2015. Ceci a été basé sur le thème « Formes, méthodes et tactiques de négociation » dans la ville de Bakou, Azerbaïdjan. L'atelier était animé par un formateur expérimenté de l'OIT, Vsevolod Barbanyagra.

Vingt-sept syndicalistes ont participé à l'atelier, 16 d'entre eux étaient des femmes qui sont principalement des jeunes travailleuses. L'animateur de l'atelier a informé l'auditoire principalement de l'essentiel et le concept du processus de négociation, sur les intervenants de négociation etc.

L'animateur a expliqué aux participants dans les détails, les nuances des positions des parties et de sortes des problèmes qu'il faut avancer dans les négociations. L'attention particulière a été accordée aux tactiques et formes de négociation. Il a été expliqué que les dirigeants syndicaux sont tenus de préparer attentivement avant de commencer les négociations. Ils doivent apprendre la situation économique de la compagnie, ses possibilités et opportunités de travail collectif. En outre, il est nécessaire d'avoir des informations sur le professionnalisme et le caractère de chaque négociateur du côté de l'interlocuteur. Les négociateurs doivent être préparés en avance à différentes options des compromis lors des négociations. Le facilitateur a également souligné la nécessité de comprendre qui crée des syndicats et quelles méthodes ont été utilisées pour atteindre leurs objectifs.

Les principaux objectifs de l'atelier ont été atteints et l'information sur cette activité a été publiée dans le journal syndical national : <http://ULFET-AZ.com/sendika/9054>



Jamaladdin Ismayilov, vice-président de Xhidmat-ISH s'adressant aux participants lors de l'ouverture de l'atelier



formateur de l'OIT, Vsevolod Barbanyagra qui a animé l'atelier de deux jours



sur la photo sont les participants qui ont assisté à l'atelier

Lobbying à notre gouvernement pour reconnaître les droits des travailleurs dans l'économie informelle

Lettre à la Présidente du Chili - Michelle Bachelet

Au Chili, Sintraloc a beaucoup travaillé pour modifier les perceptions publiques des travailleurs du secteur informel comme des animaux, des ivrognes, des vagabonds et des bagages sociaux. Depuis 2005, ce travail a inclus l'influence de la transformation l'économie du secteur informel en économie formelle. Les premiers signes de succès de Sintraloc ont été dans le changement dans notre législation. En novembre 2009, le gouvernement chilien a approuvé la loi no 20.388 au Parlement, qui a fourni la première grande poussée pour une reconnaissance légale de nos travaux.

Cependant, cette reconnaissance à nous comme travailleurs légaux nous des obligations plus des obligations que nous autoriser aux droits. Nous devons contribuer aux taxes de l'État, mais nous n'avons pas de plateformes de protection sociale. En outre, il nous faut visiter les hôpitaux publics en tant que personnes sans abri plutôt qu'en tant que citoyens ayant droit aux soins de santé. La situation est pire sur le sujet de la pension, puisque nous n'avons pas droit à cela lors de la retraite ou à une pension de la Grâce accordée par l'État.

Ainsi, nous avons demandé au gouvernement chilien de créer le Plateforme de l'Hommage à la Solidarité Sociale [Bonus Tribute Social Solidarity Platform]. Cela signifie, en termes simples, que les impôts seront payés par les travailleurs indépendants (ceux qui n'ont pas à soumettre des déclarations de revenus). Ceux-ci sont destinés à financer des prestations de santé et du bien-être social pour les travailleurs du secteur informel dont les contributions seront conformes à une contribution égale de l'État. Cette proposition est en train d'être étudiée et nous la dirigerons constamment par tous les moyens possibles afin de le faire accepter

Cordialement
Hardy Vallejos Ramírez
Secrétaire Général de Sintraloc
Coordinateur général des Amériques



Activité et organisation du syndicat des travailleurs indépendants et du secteur commercial de la Géorgie



Géorgie (pays du Caucase, situé au carrefour de l'Asie occidentale et l'Europe orientale)- Mai 2014, une réunion a été organisée par le syndicat des travailleurs indépendants et du secteur commercial de la Géorgie (SCWU). Cela a été suivi par 14 personnes et a permis par conséquent, la création de l'organisation syndicale primaire du Bazar Central de Gori.

Les problèmes qu'ont expérimentés les travailleurs étaient sur la tentative du gouvernement de déplacer le bazar de l'emplacement central dans la ville dans les locations. La direction sectorielle a entamé des négociations avec l'administration locale et s'est entretenu avec le représentant de la majorité, Soso Vakhtangishvili. Grâce aux efforts de SCWU le soutien sans faille et la solidarité des travailleurs, un compromis a été trouvé sous la forme d'un accord que le bazar resterait au même endroit jusqu'au 20 janvier 2015.

Malgré l'utilisation de tous les atouts que possède l'union, SCWU a été incapable d'unir à 100 %, les employés de Bazar. Seulement 80 des 1500 vendeurs ont adhéré au syndicat des travailleurs indépendants et du secteur commercial de la

Géorgie (SCWU).

Cependant, en 2015 lorsqu'ils étaient expulsés de leur propre territoire par l'investisseur, les syndicats n'ont pas été en mesure de satisfaire leur demande de rester dans la zone du vieux marché. Ils n'ont pas quitté le syndicat, mais ne paient pas des cotisations syndicales. SCWU a syndiqué 70 employés.

Concernant les activités des branches syndicales, la branche a créé une première organisation syndicale dans le casino où il y a 150 employés. Sur 150 employés, 21 sont des membres des syndicats; ces gens doivent travailler très dur sans rémunération des heures supplémentaires ou des pauses. Ils sont également exposés à des conditions dangereuses. Il est à noter qu'il est très difficile de s'engager avec les propriétaires de l'entreprise puisque c'est un secteur privé et à moins que tous les employés soient membres du syndicat, ils ont tous peur de perdre leur emploi. L'effort est en train d'être fait pour avoir autant des membres du syndicat, afin qu'il soit possible d'approcher conjointement l'employeur.

Géorgie est le seul pays qui n'a pas l'inspection du travail depuis 2006, ce qui aggrave les droits de l'employé chaque jour. Il n'y a aucun mécanisme officiel dans le pays qui peut surveiller les comportements arbitraires de l'employeur. En ce qui concerne la situation actuelle, SCWU est content que le gouvernement a pris la décision de créer l'inspection du travail. SCWU espère que cela aidera l'union dans la lutte contre les injustices pour les travailleurs.

Informations fournies par Miranda Mandaria, Présidente de SCWU



StreetNet accueille le Syndicat Bélarusse "Vemeste" ("Ensemble") en tant qu'affilié

Actuellement, l'union rassemble plus de 630 membres. Quatre-vingt-dix pour cent des membres sont des entrepreneurs individuels indépendants (IE), opérant dans la vente en détail et offrent des services, par exemple ceux des taxis, couture, les réparations, etc. et agriculteurs.

La grève du mouvement des Entrepreneurs en 2005-2006 les a motivés à créer le syndicat de « Vemeste » en 2007.

"Les syndicats traditionnels ne sont pas seulement capables de défendre nos intérêts, mais parfois nous gênent dans la lutte pour nos droits économiques et sociaux. Ceci s'est passé parce que les syndicats font désormais partie de la machine d'État, » dit le dirigeant syndical Irina Yaskevich.



Dirigeant du syndicat - Irina Yaskevich



StreetNet International publie ce bulletin dans quatre langues officielles, offrant des informations et opinions aux affiliés

Coordonnées

Site web: www.streetnet.org.za



Étude de cas - (IDEA)

Organisation et défis des droits des travailleurs informels



Srey Lek Nov au marché Kor Deum, où elle fait la vente depuis trente ans

NOV SREY LEAK est âgé de 41 ans, elle a terminé sa douzième année. Elle est mariée et a 5 enfants (3 garçons et 2 filles). Elle est vendeuse des champignons au marché de Kor Deum depuis 30 ans et vit au Cambodge.

Au début de 2010, le marché de Doem Kor n'a pas eu beaucoup des vendeurs de rue, mais après 2013, l'afflux des vendeurs de rue a augmenté rapidement. Cinq ans plus tard il y a eu une compagnie appelée « Compagnie **Chum Saroeun's** », qui a demandé le paiement des taxes de **10 000 Khmer Riels** à **30 000 Khmer Riels** par les vendeurs de rue par mois sinon ils ne seraient pas en mesure de vendre.

En 2000, le directeur, Khan Toul Kork avait publié une lettre urgente pour les vendeurs de rue de déménager mais n'avaient pas donné des raisons pourquoi ils doivent partir. En réponse à ce problème, Srey Leak avait mobilisé les vendeurs de rue et a envoyé une lettre de plainte au chef du marché Doem Kor, M. Heng. Elle avait également rassemblé le groupe pour rencontrer M. Khan Toul Kork, le gouverneur. Il y avait beaucoup des officiers de police qui ont intervenu et n'ont pas permis la rencontre avec l'officier en chef, le gouverneur Khan Toul Kork. Cependant, le groupe des vendeurs de rue a poussé la police et a pu entrer dans le bureau du gouverneur.

M. Khan Toul Kork, ne pouvait pas les aider avec une solution malgré de nombreuses tentatives pour le rencontrer. Sa réponse a été que le gouvernement voulait développer la zone.

Les vendeurs sont allés au bureau de Samdech Hun Sen, mais ont rencontré une résistance de 20 policiers. « J'ai eu peur puisque je pensais que les gens de mon groupe seraient arrêtés ou même tués », dit-elle. Les vendeurs ont persisté et ont continué pour rencontrer les responsables et discuter des solutions possibles. Il en est résulté l'obtention de l'autorisation à faire la vente à l'ancien lieu, mais ils doivent attendre pour un autre lieu alternatif.

Nov Srey Leak rejoint l'Association Démocratique Indépendant de l'Economie Informel [Independent Democracy of Informal Economy Association] (IDEA), car, elle croit qu'IDEA est une assemblée de l'économie



informelle œuvrant à la construction d'une forte solidarité pour lutter contre la corruption et l'exploitation des pauvres et des vendeurs de rue.

"Après être devenu membre d'IDEA, j'ai été élu pour être cheftaine du Conseil consultatif en date du 18 septembre 2014 avec 17 personnes. IDEA m'a donné l'occasion de faire une visite d'échange sur les conditions de travail en Inde, pour participer aux ateliers et autres événements sociaux. »

En 2014, les groupes de Srey Leaks ont rencontré le directeur général du marché de Doem Kor, lorsqu'ils ont assisté à un forum public pour soulever leurs problèmes et préoccupations en tant que vendeurs. Ils ont eu des discussions pour unir des vendeurs et l'administration du marché.

"Les vendeurs de rue confrontent des problèmes d'éviction dans des autres endroits. Notre groupe est prêt à soutenir et aider les vendeurs de rues dans les marchés de Kilo Lek 4 et Oreusey, dont nous avons entendu qu'ils seront expulsés dans un avenir proche." dit Srey Lek

Depuis le 16 août 2014, le marché de Kor a positivement changé son image. Le marché a été bien géré, les vendeurs (vendeurs de rue) et les vendeurs venant des autres provinces ont un bon endroit pour vendre leurs produits. L'endroit est bien gardé, il y a des gardes de sécurité du marché, aucune violence ou exploitation des vendeurs.